



CONSEIL

Cent cinquante-quatrième session

Rome, 30 mai - 3 juin 2016

Rapport de la cent soixante et unième session du Comité financier (16-20 mai 2016)

Résumé

À sa première session ordinaire de 2016, le Comité a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport sur les travaux de sa cent soixante et unième session, le Comité:

- 1) **Adresse des recommandations spécifiques** au Conseil: i) en exhortant les Membres à régler ponctuellement et intégralement les contributions fixées (par. 8); sur son approbation des recommandations du Directeur général en faveur de la prorogation du mandat des membres du Comité de vérification de la FAO (par. 30) et iii) sur l'avenir du Comité de l'éthique (par. 38).
- 2) **Informe** le Conseil de sa décision d'approuver les virements définitifs entre chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015 (para. 14).
- 3) **Appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat au sujet de la situation financière de l'Organisation, des questions budgétaires, des ressources humaines, du contrôle et d'autres questions.
- 4) **Souligne** à l'intention du Conseil des initiatives de nature à améliorer son propre travail.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- a) **faire siennes** les recommandations du Comité en faveur de la prorogation du mandat des membres du Comité de vérification de la FAO et s'agissant de l'avenir du Comité de l'éthique;
- b) **prendre note** de la décision du Comité concernant les virements définitifs entre chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015;
- c) **approuver** les indications que le Comité avait données au Secrétariat sur toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives de nature à améliorer ses propres méthodes de travail.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mq071

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719

Table des matières

	Pages
Introduction	4
Suivi de la situation financière	5
Situation financière de l'Organisation	5
Rapport sur les placements – 2015	5
Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2015	6
Questions budgétaires	6
Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015	6
Rapport sur la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts de la FAO	7
Projet de création d'un fonds spécial pour les activités de financement du développement	7
Ressources humaines.....	7
Gestion des ressources humaines	7
Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modification du barème des traitements et indemnités).....	8
Contrôle.....	8
Rapport annuel de l'Inspecteur général - 2015.....	8
Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2015	9
Composition du Comité de vérification de la FAO.....	9
Nomination de l'Inspecteur général.....	10
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes.....	10
Comité de l'éthique – Rapport annuel 2015	10
Rapport d'activité du Comité de l'éthique.....	10
Cadre de contrôle interne de la FAO.....	11
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier.....	12
Méthodes de travail du Comité financier	12
Questions diverses.....	12
Date et lieu de la cent soixante-deuxième session.....	12
Documents présentés à titre d'information	12
Annexe I - Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015	13

Introduction

1. Le Comité financier a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa cent soixante et unième session.
2. Outre le Président, M. Khalid Mehboob, étaient présents les représentants suivants des Membres:
 - M. Heiner Thofern (Allemagne)
 - M. Carlos Alberto Amaral (Angola)
 - M. Matthew Worrell (Australie)
 - M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil)
 - M. Xie Jianmin (Chine)
 - M. Khaled M. S. H. Eltaweel (Égypte)
 - M^{me} Natalie E. Brown (États-Unis d'Amérique)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Crisantos Obama Ondo (Guinée équatoriale)
 - M. Lupino jr. Lazaro (Philippines)
 - M^{me} Abla Malik Osman Malik (Soudan)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - Mme Cathrine Stephenson (Australie) avait été désignée pour remplacer M. Matthew Worrell pendant une partie de la session;
 - M. Xie Jianmin (Chine) avait été désigné pour remplacer M. Niu Dun durant la session;
 - La Trinité-et-Tobago s'était retirée du Comité financier. L'élection d'un Membre au siège laissé vacant par la Trinité-et-Tobago aurait lieu à la session du Conseil (cent cinquante quatrième session), qui était proche.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé sur le site internet des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.
5. Des observateurs sans droit de parole des Membres suivants ont aussi assisté à la cent soixante et unième session du Comité financier:
 - Belgique
 - Cameroun
 - Chypre
 - Finlande
 - France
 - Ghana
 - Italie
 - Pays-Bas
 - République dominicaine
 - République-Unie de Tanzanie
 - Royaume-Uni
 - Saint-Marin
 - Thaïlande
 - Union européenne

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité a examiné le document intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 31 décembre 2015) (FC 161/2) ainsi que les prévisions de trésorerie pour 2016, y compris les liquidités, l'état des arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les soldes non acquittés du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.

7. Un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 10 mai 2016 lui a également été présenté.

8. **Le Comité:**

- a) **a pris note du fait que, au vu des plus récentes prévisions de trésorerie et compte tenu des calendriers de paiement passés et du niveau des liquidités du Programme ordinaire, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'à la fin de 2016;**
- b) **reconnaissant que la santé financière de l'Organisation demeurait tributaire du versement ponctuel des contributions mises en recouvrement, a exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement et intégralement les contributions fixées;**
- c) **a noté que l'augmentation du déficit du Fonds général (922,2 millions d'USD au 31 décembre 2015 contre 862,2 millions d'USD au 31 décembre 2014) tenait principalement aux charges liées aux obligations relatives au personnel non financées;**
- d) **a pris acte du fait que le sous-financement des obligations financières liées au personnel demeurait une source de préoccupation pour l'Organisation et que ce problème partagé était en cours d'examen par les organisations du système des Nations Unies;**
- e) **a encouragé le Secrétariat à maintenir les dépenses liées au PCT à un niveau garantissant l'utilisation intégrale des crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence;**
- f) **a pris note des informations fournies sur les résultats des placements, et notamment des incidences de la dépréciation de l'EUR face à l'USD, et a noté qu'il examinerait cette question plus en détail au point de l'ordre du jour intitulé *Rapport sur les placements – 2015*.**

Rapport sur les placements – 2015

9. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur les placements 2015* (FC 161/3).

10. **Le Comité:**

- a) **a noté les bons résultats des placements à court terme et a encouragé le Secrétariat à maintenir sa stratégie de placement prudente pour ce portefeuille;**
- b) **s'est félicité des résultats du portefeuille de placements à long terme, comparés à ceux des indices de référence, surtout si l'on considère le contexte défavorable et l'instabilité des conditions de marché qui ont prévalu en 2015;**
- c) **a loué les dispositifs de gouvernance solides qui sont en place, y compris les conseils de haut niveau donnés par le Comité consultatif pour les placements.**

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2015

11. Le Comité a examiné le document intitulé *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2015* (FC 161/4), consacré aux résultats de l'évaluation annuelle réalisée par des actuaires externes ainsi qu'à la situation financière actuelle, à la comptabilisation et au financement des obligations de l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel, au 31 décembre 2015.

12. **Le Comité:**

- a) **a noté** que, au 31 décembre 2015, le total des obligations relatives au personnel s'élevait à 1 124,7 millions d'USD, soit une diminution de 265,7 millions d'USD par rapport à l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2014. Cette diminution est due principalement à un relèvement du taux d'actualisation, à une baisse des taux d'évolution présumés des dépenses de santé et à la variation du taux de change EUR-USD de fin d'année;
- b) **a rappelé** les précédents examens du Comité, à l'occasion desquels il avait été souligné que le défaut de financement des obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service était une question complexe et extrêmement importante, qui concernait l'ensemble du système des Nations Unies;
- c) **a encouragé** le Secrétariat à continuer de participer à la recherche d'une solution à cette question au sein du régime commun des Nations Unies;
- d) **a demandé** qu'à sa prochaine session ordinaire, à l'automne 2016, il lui soit présenté un bilan actualisé des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies après examen du rapport du Groupe de travail du Réseau Finances et budget sur l'assurance-maladie après la cessation de service, et des mesures prises par le Secrétariat pour maîtriser les coûts du dispositif.

Questions budgétaires

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015

13. Le Comité a examiné le document FC 161/5 intitulé *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2014-2015*.

14. **Le Comité:**

- a) **a pris note** du bilan de l'exercice budgétaire 2014-2015 établi sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation, et notamment du solde non dépensé de 5,6 millions d'USD qui sera utilisé durant l'exercice 2016-2017 pour couvrir toute dépense ponctuelle supplémentaire en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'a autorisé la Conférence dans sa résolution 6/2015;
- b) **a rappelé** que les soldes non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seraient reportés sur l'exercice biennal 2016-2017 conformément au Règlement financier de l'Organisation;
- c) **a approuvé** les virements définitifs, des chapitres budgétaires 1, 4, 6, 9 et 11 vers les chapitres 2 (3,2 millions d'USD), 3 (1,2 million d'USD), 5 (8,9 millions d'USD), 8 (9,1 millions d'USD), 10 (6,6 millions d'USD), comme indiqué dans le tableau 2 du document (Annexe I).

Rapport sur la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts de la FAO

15. Le Comité a examiné le document FC 161/6, intitulé *Rapport sur la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts de la FAO*.

16. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des progrès réalisés dans la mise en œuvre initiale de la politique de recouvrement des coûts de la FAO, ainsi que des modifications complexes qu'il convient d'apporter aux processus de budgétisation, de comptabilité et d'établissement des états financiers pour appuyer une mise en œuvre intégrale;
- b) **a salué et encouragé** les efforts déployés pour informer les partenaires externes fournisseurs de ressources des mesures de transition et de mise en œuvre, et pour communiquer avec eux, s'agissant notamment de l'application de la nouvelle politique à certains projets;
- c) **a noté et soutenu** les dispositions concernant le suivi et la communication d'informations sur la mise en œuvre de la politique au Comité financier.

Projet de création d'un fonds spécial pour les activités de financement du développement

17. Le Comité a examiné le document FC 161/7, intitulé *Projet de création d'un fonds spécial pour les activités de financement du développement*.

18. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité** de la décision prise par le Directeur général de consulter le Comité financier au sujet de la création d'un fonds spécial pour les activités de financement du développement et s'est déclaré favorable à la proposition;
- b) **a noté** qu'il était du ressort du Directeur général d'autoriser la création du fonds fiduciaire proposé;
- c) **a pris acte** de la nature extrabudgétaire du fonds spécial, qui serait créé en vertu de l'article 6.7 du Règlement financier, et **a estimé** que le fonds spécial permettrait à l'Organisation de s'investir de manière active aux côtés des fonds mondiaux et des Institutions financières internationales, notamment les banques régionales de développement, afin de répondre aux besoins croissants des Membres en matière d'assistance technique;
- d) **a été informé** que la dotation initialement visée pour le fonds spécial pour les activités de financement du développement était de 10 millions d'USD, et a noté que cette dotation pourrait être revue à l'avenir;
- e) **a dit attendre avec intérêt** de recevoir des informations sur la situation et l'utilisation du fonds dans les rapports périodiques du Secrétariat au Comité financier.

Ressources humaines

Gestion des ressources humaines

19. Le Comité a examiné le document FC 161/8, *Gestion des ressources humaines*, ainsi que les informations supplémentaires fournies.

20. Le Comité a indiqué qu'il souhaitait à l'avenir recevoir dans les temps les documents contenant les informations lui permettant de procéder à des examens approfondis des questions relatives aux ressources humaines.

21. Le Comité s'est félicité des réalisations et innovations significatives de la FAO dans le domaine de la gestion des ressources humaines ces dernières années, notant qu'elles avaient jeté les bases de la réussite du processus de changement transformationnel.

22. Le Comité a également encouragé le Secrétariat à poursuivre ses initiatives en cours visant à améliorer la gestion des ressources humaines, notamment dans les domaines suivants:

- 1) sélection et nomination du personnel, notamment dans les bureaux décentralisés;
- 2) Programme des cadres associés et Programme des jeunes cadres;
- 3) gestion de la performance, apprentissage, formation professionnelle et mobilité;
- 4) planification des effectifs;
- 5) rationalisation et amélioration de l'efficacité.

23. Le Comité a demandé au Secrétariat d'accorder une attention particulière aux délais de recrutement, à l'équité de la représentation géographique et à l'équilibre des sexes au sein des effectifs, ainsi qu'aux préoccupations exprimées quant à la persistance d'un taux élevé de vacances de postes.

Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modification du barème des traitements et indemnités)

24. Le Comité a examiné le document intitulé *Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)* (FC 161/9) qui contient des informations sur les faits nouveaux concernant les activités de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et les changements apportés aux conditions d'emploi du personnel du cadre organique et des fonctionnaires de rang supérieur, ainsi que des agents des services généraux.

25. **Le Comité:**

- a) **a pris note des changements apportés par la CFPI à l'ensemble des prestations offertes aux membres du personnel du cadre organique et aux fonctionnaires de rang supérieur, ainsi que des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies;**
- b) **a noté qu'en vertu de la disposition 301.12.2 du Règlement du personnel, le Directeur général dispose des pouvoirs lui permettant de modifier celui-ci selon qu'il convient pour donner effet aux recommandations de la CFPI approuvées par l'Assemblée générale;**
- c) **a encouragé le Secrétariat à l'informer sur les possibilités d'appliquer à la FAO les constatations de la CFPI concernant l'âge réglementaire du départ à la retraite.**

Contrôle

Rapport annuel de l'Inspecteur général - 2015

26. Le Comité a examiné le *Rapport annuel de l'Inspecteur général - 2015* (FC 161/10).

27. **Le Comité:**

- a) **a salué la qualité du rapport et l'analyse des questions présentées, qui couvraient l'éventail complet des responsabilités incombant au Bureau de l'Inspecteur général de par son mandat;**
- b) **s'est félicité des assurances données par l'Inspecteur général quant à l'indépendance de son Bureau;**

- c) **a constaté avec satisfaction et encouragé** la bonne coopération et la convergence de vues sur les questions de contrôle interne entre le Bureau de l'Inspecteur général et la Direction;
- d) **a prié instamment** la Direction de donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées, en particulier celles concernant les bureaux décentralisés et celles qui sont en suspens depuis longtemps et qui portent sur des risques élevés;
- e) **a appelé l'attention** sur les problèmes identifiés au sein du Centre des services communs (CSC) et a demandé instamment à la Direction de poursuivre ses efforts pour y remédier dans le cadre du processus de transformation du CSC;
- f) **a pris note** des systèmes d'action de la FAO lorsqu'une enquête aboutit à des conclusions défavorables, en particulier du processus de sanction à l'égard des fournisseurs, tel qu'il s'applique aux tiers participant aux activités de la FAO et reconnus coupables de fraude, qui avait été pleinement opérationnel en 2015;
- g) **s'est félicité** de ce que le Directeur général ait pris acte des recommandations contenues dans le rapport et de l'intention d'y donner suite.

Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2015

28. Le Comité a examiné le *Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2015* (FC 161/11).

29. **Le Comité:**

- a) **a pris note** du Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO pour 2015;
- b) **a reconnu** le rôle important du Comité de vérification de la FAO, qui donne, en toute indépendance, des assurances et des avis dans les domaines de compétence relevant de son mandat;
- c) **a accueilli avec satisfaction** le rapport, qui contenait des conclusions favorables sur le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général et des avis pertinents sur les systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de la FAO;
- d) **s'est dit satisfait** des avis formulés par le Comité de vérification de la FAO en ce qui concerne les domaines qui relèvent de son mandat, s'agissant notamment des postes à pourvoir au Bureau de l'Inspecteur général;
- e) **a noté** que le Directeur général approuvait les recommandations présentées dans le rapport.

Composition du Comité de vérification de la FAO

30. Le Comité a examiné le document intitulé *Composition du Comité de vérification de la FAO* (FC 161/12).

31. **Le Comité:**

- a) **a examiné** le document dans lequel le Directeur général recommande que les mandats de Mme Lesedi Lesetedi et de M. Juan Manuel Portal Martinez auprès du Comité soient prorogés de trois ans, ce qui porterait à six ans la durée totale de leur mandat. Ces prorogations seraient accordées par le Directeur général, et prendraient effet à la date d'approbation par le Conseil;
- b) **a approuvé** la recommandation du Directeur général et est convenu de la soumettre au Conseil pour approbation;
- c) **a encouragé** le Secrétariat à accélérer la recherche d'un candidat en vue de sa nomination au Comité de vérification.

Nomination de l'Inspecteur général

32. Le Comité a examiné le document intitulé *Nomination de l'Inspecteur général* (FC 161/13).

33. **Le Comité:**

- a) **a pris note des informations contenues dans le document FC 161/13 et s'est dit favorable à la nomination de M. Thierry Rajaobelina au poste d'Inspecteur général;**
- b) **a salué le travail accompli par l'Inspecteur général sortant, M. John Fitzsimon.**

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

34. Le Comité a examiné le document FC 161/14, intitulé *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes*.

35. **Le Comité:**

- a) **a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes;**
- b) **s'est félicité du travail accompli pour classer les recommandations du Commissaire aux comptes et a invité instamment le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de mettre en œuvre les dernières recommandations encore en suspens, en particulier celles en rapport avec le renforcement du contrôle interne dans les bureaux décentralisés et celles qui étaient en suspens depuis un certain temps;**
- c) **a demandé au Secrétariat de s'employer à parvenir à un accord avec le Commissaire aux comptes sur la possibilité de classer les recommandations lorsque les mécanismes de suivi et de contrôle nécessaires avaient été mis en place, mais que des problèmes d'absence de mise en œuvre étaient encore constatés dans les bureaux décentralisés.**

Comité de l'éthique – Rapport annuel 2015

36. Le Comité a examiné le document intitulé *Comité de l'éthique – Rapport annuel 2015* (FC 161/15.1).

37. **Le Comité:**

- a) **a pris note du rapport annuel du Comité de l'éthique de la FAO pour 2015 et en a approuvé les recommandations, en particulier celles ayant trait au renforcement des programmes d'éducation et de formation en matière d'éthique;**
- b) **a encouragé la FAO à continuer de s'assurer de l'efficacité du système et des procédures en place visant à prévenir et atténuer les conflits d'intérêts dans les partenariats avec le secteur privé.**

Rapport d'activité du Comité de l'éthique

38. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen des travaux du Comité de l'éthique* (FC 161/15.2).

39. **Le Comité:**

- a) **a rappelé que le Comité de l'éthique avait été établi pour une période d'essai de quatre ans, à compter de janvier 2012, et que pendant cette période, le CQCJ, le Comité financier et le Conseil examineraient périodiquement les travaux du Comité de l'éthique afin de se prononcer à l'issue des quatre ans sur l'avenir du Comité;**

- b) **a noté** que le document FC 161/15.2 passait en revue les travaux du Comité de l'éthique depuis sa création en 2011 jusqu'à sa dernière session tenue en août 2015, afin de permettre au Comité financier, au CQCJ et au Conseil de se prononcer sur l'avenir du Comité de l'éthique;
- c) **a remercié** les membres du Comité de l'éthique du travail accompli, qui avait été extrêmement utile à l'Organisation, et de l'aide qu'ils avaient fournie au Secrétariat et aux Membres;
- d) **a pris note** du compte rendu des délibérations du CQCJ sur cette question, à sa cent deuxième session¹, et a fait siennes les recommandations que celui-ci avait formulées, à savoir:
 - i) que le Comité de l'éthique s'était acquitté de sa mission et que rien ne justifiait son maintien, ni la prorogation de son mandat, et que les questions traitées par le Comité de l'éthique pourraient relever de la compétence du Comité de vérification, qui présentait un rapport annuel au Comité financier;
 - ii) que le fonctionnaire chargé des questions d'éthique continuerait de rendre compte des activités du Bureau de l'éthique aux organes directeurs, éventuellement dans le cadre de l'examen du rapport du Comité de vérification par le Comité financier.

Cadre de contrôle interne de la FAO

40. Le Comité a examiné le document FC 161/16, intitulé Cadre de contrôle interne de la FAO, qui fournit des informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique en matière de responsabilités et du Cadre de contrôle interne de la FAO.

41. Le Comité:

- a) **s'est félicité** des mesures prises par la FAO pour consolider ses structures en matière de responsabilités concernant l'exécution du Programme de travail et budget, mesures qui ont notamment consisté à renforcer l'exécution des programmes stratégiques, à créer des normes de performance pour évaluer les réalisations et suivre les progrès des équipes chargées des programmes et à mettre en place un tableau de bord pour le suivi opérationnel afin de fournir des informations quantitatives et qualitatives permettant aux gestionnaires d'évaluer les progrès réalisés au regard des normes de performance;
- b) **a noté** que le Cadre de contrôle interne de la FAO, approuvé en 2016, était fondé sur le modèle de contrôle interne, couramment accepté et utilisé, du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (COSO)²;
- c) **a félicité** le Secrétariat de l'importante série de mesures prévues au cours des prochains dix-huit mois pour mettre en place les processus et fournir les informations factuelles nécessaires à l'établissement d'une déclaration sur le contrôle interne qui serait jointe aux états financiers à la fin de 2017 et qui rendrait également compte de la séparation des fonctions.

¹ CL 154/2, par. 5 à 7.

²Internal Control - Integrated Framework, Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (COSO), 2013; modifié par Guidance on Monitoring Internal Control Systems, Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway, 2009.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Méthodes de travail du Comité financier

42. Le Comité a pris note du fait qu'il était important de réexaminer en permanence ses méthodes de travail afin d'atteindre ses buts et objectifs globaux.
43. À ce sujet, le Comité:
- a) **s'est félicité de ce que la réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme ait été tenue le premier jour de la présente session et a demandé au Secrétariat d'envisager de poursuivre cette pratique lors de prochaines sessions;**
 - b) **a encouragé le Secrétariat à réfléchir à des options qui permettraient de réduire la quantité de documents imprimés à chaque session, grâce aux possibilités offertes à cet égard par les progrès des technologies de l'information;**
 - c) **a rappelé qu'il importait que les membres reçoivent tous les documents, dans toutes les langues et avec un même niveau de qualité, au moins deux semaines avant chaque session et de préférence le plus tôt possible, afin qu'ils puissent procéder à l'examen nécessaire et se préparer.**

Questions diverses

Date et lieu de la cent soixante-deuxième session

44. Le Comité a été informé que la cent soixante-deuxième session se tiendrait à Rome du 23 au 25 mai 2016.

Documents présentés à titre d'information

- État des contributions mises en recouvrement et des arriérés (FC 161/INF/2)
- Rapports du Corps commun d'inspection
 - Examen de la gestion des partenaires d'exécution au sein des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2013/4) (FC 161/INF/3)
 - Analyse de la fonction de mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2014/1) (FC 161/INF/4)
- Rapport sur les activités du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (FC 161/INF/5)

Annexe I - Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015

RÉSUMÉ

- En novembre 2015, le Comité financier a examiné les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2014-2015. Il a pris note de la prévision de solde non dépensé de 5 millions d'USD sur l'ouverture de crédits nette de 1 005,6 millions d'USD approuvée par la Conférence, a autorisé les virements prévus vers les chapitres 2, 3, 5, 8 et 10, et a déclaré attendre avec intérêt le rapport définitif à sa session de mai 2016.
- Le présent rapport fait le bilan de l'exercice budgétaire 2014-2015, sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation. Le montant final des dépenses pour 2014-2015 représente 99,4 pour cent de l'ouverture de crédits biennale de 1 005,6 millions d'USD. Le solde non dépensé de 5,6 millions d'USD sera utilisé durant l'exercice 2016-2017 pour couvrir toute dépense ponctuelle supplémentaire en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'a autorisé la Conférence dans sa résolution 6/2015.
- Tous les virements entre chapitres budgétaires sont conformes à ceux qui avaient été préalablement approuvés.

Introduction

1. La Conférence, dans sa Résolution 7/2013, a approuvé l'ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD pour l'exercice 2014-2015 ainsi que le Programme de travail, sous réserve des ajustements qui découleraient des orientations qu'elle communiquait. Elle a aussi autorisé le Directeur général, nonobstant l'article 4.2 du Règlement financier, à utiliser le solde non dépensé des crédits ouverts au titre du budget 2012-2013 pour couvrir toute dépense ponctuelle supplémentaire en rapport avec le changement transformationnel³.
2. À sa cent quarante-huitième session, en décembre 2013, le Conseil a approuvé les ajustements au Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015⁴ et a noté que d'autres virements budgétaires pourraient devoir être effectués au cours de l'exercice biennal, à la suite de l'établissement des plans de travail ou de la mise en œuvre des modalités d'exécution les plus efficaces et les plus efficaces, et que ces virements seraient gérés conformément à l'article 4.5 du Règlement financier.
3. L'article 4.1 du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits budgétaires votés par la Conférence. Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier, le Directeur général est tenu de gérer les ouvertures de crédits de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour faire face aux dépenses pendant la totalité de l'exercice biennal. L'article 4.5 a) du Règlement financier prévoit que le Comité financier doit être informé de certains transferts de crédits d'une division à une autre, tandis que l'article 4.5 b) demande que les virements entre chapitres budgétaires soient approuvés par le Comité financier.
4. Le Conseil, à sa cent quarante-neuvième session, a noté que le Comité financier avait approuvé, en mai 2014, la répartition prévue entre chapitres budgétaires des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015, telle qu'elle découlait de l'élaboration des plans de travail biennaux, avec des virements budgétaires en faveur des chapitres 5, 6, 8 et 10⁵. Par la suite, à sa cent cinquante et unième session, le Conseil a noté que le Comité financier avait autorisé en mars 2015 les virements budgétaires prévus en faveur des chapitres 2, 5, 8 et 10⁶.
5. À sa cent cinquante-troisième session, le Conseil a noté que le Comité financier avait autorisé, en novembre 2015, un virement budgétaire supplémentaire prévu en faveur du chapitre 3, et que l'on prévoyait un solde non dépensé de 5 millions d'USD par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015, qui serait utilisé durant l'exercice 2016-2017 pour couvrir toute dépense ponctuelle supplémentaire en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'avait autorisé la Conférence dans sa résolution 6/2015⁷.
6. Le présent rapport présente, pour examen et approbation, la version finale de l'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits nette pour 2014-2015.

Vue d'ensemble de l'exécution du budget de l'exercice biennal

7. Le tableau 1 résume l'exécution du budget par rapport à l'ouverture de crédits 2014-2015. Ce bilan est fondé sur les dépenses effectives inscrites dans les comptes non vérifiés de l'Organisation, recalculées à l'aide du taux de change qui avait été utilisé dans le PTB 2014-2015, soit 1,30 USD pour 1 EUR. Tous les soldes non dépensés du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) sont reportés sur l'exercice suivant, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sont donc présentés comme ayant été totalement dépensés.

³ Résolution 7/2013 de la Conférence, paragraphe 2.

⁴ CL 148/3; CL 148/REP, paragraphes 7 et 8.

⁵ FC 154/9; CL 149/4, paragraphe 21 c); CL 149/REP, paragraphe 18 d).

⁶ FC 157/8; CL 151/3, paragraphes 18; CL 151/REP, paragraphe 11d).

⁷ FC 160/7; CL 153/7, paragraphes 18 et 19; CL 153/REP, paragraphe 13e).

Tableau 1. Vue d'ensemble de l'exécution du Programme ordinaire pour 2014-2015 (en milliers d'USD)

	Milliers d'USD
Ouverture de crédits nette 2014-2015 (CR 7/2013)	1 005 649
Dépenses nettes (au taux de change budgétaire) 2014-2015	1 000 082
Solde des crédits ouverts pour 2014-2015 à reporter sur 2016-2017 pour couvrir des dépenses ponctuelles supplémentaires en rapport avec le changement transformationnel	5 567
Report du solde non dépensé de l'ouverture de crédits nette 2012-2013 (CR 7/2013)	9 434
Dépenses nettes (au taux de change budgétaire) 2014-2015 financées au moyen du montant reporté à fin 2012-2013	9 417
Solde du montant reporté à fin 2012-2013	17

8. Comme le tableau 1 l'indique, l'Organisation a dépensé 1 000 082 000 USD au total sur le montant net des crédits ouverts pour 2014-2015. En outre, l'Organisation a dépensé 9 417 000 USD sur le solde de 9 434 000 USD qui avait été reporté au terme de l'exercice 2012-2013 afin d'être utilisé en 2014-2015 pour couvrir toute dépense ponctuelle supplémentaire en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'autorisait la Conférence dans sa résolution 7/2013.

9. Un solde non dépensé de 5,6 millions d'USD est constaté par rapport à l'ouverture de crédits nette de 1 005,6 millions d'USD approuvée pour 2014-2015, soit une utilisation de 99,4 pour cent des crédits alloués. Ce solde sera utilisé durant l'exercice 2016-2017 pour couvrir toute dépense ponctuelle supplémentaire en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'a autorisé la Conférence dans sa résolution 6/2015.

Virements budgétaires entre chapitres

10. Les virements définitifs entre chapitres budgétaires par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 sont présentés dans le tableau 2. Tous les virements sont compris dans les limites autorisées par le Comité financier en novembre 2015. Comme cela avait été anticipé⁸, les montants par chapitre ont quelque peu varié en raison des écarts entre les pourcentages effectifs et prévus de dépenses en euros. Les principaux changements intervenus dans la programmation, par rapport aux prévisions de novembre 2015, sont résumés ci-après.

11. Les dépenses supplémentaires effectuées au titre du chapitre 1 (objectif stratégique 1) correspondent à des activités qui avaient été inscrites au chapitre 6 du budget (Qualité, connaissances et services techniques), financées par le Fonds multidisciplinaire. Les dépenses supplémentaires effectuées au titre du chapitre 2 (objectif stratégique 2) sont principalement dues à un réalignement technique de dépenses du programme ordinaire du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), initialement prévues au chapitre 4 (objectif stratégique 4).

12. Les dépenses au titre des chapitres 5 (objectif stratégique 5) et 8 (Activités de diffusion) ont été plus faibles que prévu, car certains pré-engagements ne se sont pas concrétisés en fin d'exercice dans des divisions du Siège et des bureaux de liaison de la FAO. Cet excédent a été compensé par des

⁸ FC 160/7, paragraphe 12.

dépenses plus importantes que prévu au titre du chapitre 9 (Technologies de l'information) dans d'autres bureaux décentralisés.

13. Le chapitre 13 (Dépenses d'équipement) présente un solde excédentaire de 15,4 millions d'USD, à reporter sur le Dispositif pour les dépenses d'équipement afin d'être utilisé au cours de l'exercice suivant. Le niveau de dépenses 2014-2015 est dû au fait qu'aucun projet informatique majeur, à long terme, n'était programmé sur l'exercice biennal. En outre, comme le PTB 2016-2017 en faisait état⁹, des innovations introduites durant l'exercice biennal 2014-2015 ont fait baisser les besoins en investissements informatiques, une baisse qui se retrouve également dans la réduction du montant des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement pour l'exercice biennal 2016-2017.

14. Le chapitre 14 (Dépenses de sécurité) présente un solde excédentaire de 10,4 millions d'USD, à reporter sur le Dispositif pour les dépenses de sécurité afin d'être utilisé au cours de l'exercice suivant. Le niveau de dépenses 2014-2015 rend compte de la rationalisation en cours des services internes, laquelle s'est traduite par la consolidation des services de sécurité du Siège et de l'Unité de la sécurité sur le terrain sous la responsabilité du Directeur général adjoint (Opérations), et par des efforts pour assurer un financement approprié de toutes les dépenses de sécurité à partir des contributions ordinaires et volontaires.

15. Conformément aux dispositions de l'article 4.5 b) du Règlement financier, le Comité financier est invité à approuver les virements demandés, des chapitres 1, 4, 6, 9 et 11 du budget vers les chapitres 2 (3,2 millions d'USD), 3 (1,2 million d'USD), 5 (8,9 millions d'USD), 8 (9,1 millions d'USD) et 10 (6,6 millions d'USD), comme indiqué en colonne (g) du tableau 2. Tous les soldes non dépensés du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) sont reportés sur l'exercice suivant, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sont donc présentés comme ayant été totalement dépensés.

⁹ C 2015/3, paragraphe 285.

Tableau 2. Exécution du budget 2014-2015, par chapitre (en milliers d'USD)

Ch.	Objectif stratégique ou fonctionnel	PTB 2014-2015 ajusté (CL 148/3)	Dépenses nettes prévues en novembre 2015 (FC 160/7)	Dépenses nettes finales financées sur l'ouverture de crédits nette 2014-2015 (au taux de change budgétaire)*	Excédent / (Déficit) par rapport aux crédits ouverts	Virements entre chapitres budgétaires
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f=c-e)	(g)
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	94 617	80 628	82 664	11 953	(7 250)
2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches	198 681	201 029	201 831	(3 150)	3 200
3	Réduire la pauvreté rurale	62 142	63 136	63 281	(1 139)	1 150
4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	115 217	109 060	107 192	8 025	(8 000)
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	37 905	47 526	46 720	(8 815)	8 850
6	Qualité, connaissances et services techniques	54 746	47 636	45 881	8 865	(8 850)
7	Programme de coopération technique	134 721	134 721	134 721	0	
8	Activités de diffusion	64 712	75 625	73 738	(9 026)	9 050
9	Technologies de l'information	35 501	33 081	34 876	625	(600)
10	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	80 213	86 642	86 768	(6 555)	6 600
11	Administration efficiente et efficace	81 691	76 661	77 507	4 184	(4 150)
12	Imprévus	600	0	0	600	
13	Dépenses d'équipement	21 886	21 886	21 886	0	
14	Dépenses de sécurité	23 017	23 017	23 017	0	
Total		1 005 649	1 000 649	1 000 082	5 567	0

* Le total des dépenses nettes en colonne (e) ne comprend pas les 9,4 millions d'USD financés par le report effectué à fin 2012-2013, lequel vient s'ajouter aux crédits nets ouverts pour 2014-2015.